

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 20 septembre 2022 à compter de 10 h 20, à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

**Sont présents :**

Madame Jocelyne Lyrette	Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Monsieur Gaétan Guindon	Maire de la municipalité de Denholm

**Sont également présentes :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Rondeau, directrice générale, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière, des employés de la MRC ainsi qu'un journaliste.

**Est absent**

Monsieur Roch Carpentier	Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
--------------------------	---

**Ouverture de la séance**

---

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 10 h 30.

2022-CA-061

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 20 septembre 2022**

---

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-CA-062

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2022**

---

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 21 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-CA-063

**Octroi de financement – 5 000 \$ à même le SPED – Dossier 22-073, sous conditions**

---

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 5 000 \$ à même le SPED au dossier 22-073 sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 12 septembre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-CA-064**

**Octroi de financement – 2 000 \$ à même le SPED et 3 000 \$ à même le fonds des jeunes promoteurs – Dossier 22-074, sous conditions.**

---

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaéтан Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 2 000 \$ à même le SPED ainsi qu'un montant de 3 000 \$ à même le fonds des jeunes promoteurs au dossier 22-074 sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 12 septembre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-CA-065**

**Octroi de financement – 3 000 \$ à même le fond des Jeunes Promoteurs – Dossier 22-076, sous conditions**

---

Monsieur le conseiller Gaéтан Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 3 000 \$ à même le fonds des Jeunes promoteur au dossier 22-076 sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 12 septembre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-CA-066**

**Clôture de la séance**

---

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette propose et il est résolu de clore la présente séance à 10h31.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Chantal Lamarche**  
Préfète

---

**Véronique Denis**  
Directrice générale adjointe  
et greffière

*Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*